

## Namur : estimée irréparable, l'église de Jambes à vendre

**Author** : Rédaction Riposte Catholique

**Categories** : [Non classé](#)

**Date** : 30 mai 2021

La municipalité de Namur [continue de franchir les étapes](#) nécessaires à la vente de l'église Saint-Symphorien de Jambes, construite dans les années 1930 en béton. Elle est estimée irréparable, les structures souffrant en effet de la "maladie du béton", autrement dit de la [réaction alcali-granulat](#) (RAG) qui attaque le béton à coeur.

En avril 2019, lors du déménagement de la paroisse aux Oblats, le service du patrimoine bâti de Namur [revenait sur la désaffectation programmée de l'édifice](#) : "Avec son ossature et ses façades en béton, l'église, construite dans les années 30, souffrait de maux de plus en plus apparents, liés à une maladie du béton tout comme bon nombre d'immeubles de la même époque. Mais un défaut manifeste d'entretien à accélérer quelque peu ce processus inévitable que l'on appelle « le cancer du béton ». Ajoutons à cela, l'humidité et la corrosion qui s'en suit. Ceci sans oublier la difficulté d'entretenir les centaines de m<sup>2</sup> de toitures en ardoise. Au final, l'édifice devenait même dangereux. Il fallait le sécuriser les lieux pour assurer les offices notamment. Cependant, certaines pièces avaient été interdites d'accès du côté de la rue Wasseige.

*Depuis 1995 déjà, la Fabrique d'église s'inquiétait d'infiltrations et des premières chutes de béton dans la propriété du voisin. D'ailleurs, début 2000, l'installation d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée principale de l'église, pour réceptionner les chutes de matériaux, a été réalisée. S'en sont suivis divers rapports de la Ville et de l'Inasep indiquant que les lieux nécessitaient une intervention".*

La piste de la rénovation, estimée à 1.8 millions d'euros, a été écartée. A la place la commune a financé le déménagement de la paroisse de Jambes-centre - il y a un Concordat en Belgique avec l'Eglise - pour 623.000 €. La commune a signé "un bail emphytéotique avec la communauté « Famille Myriam », propriétaire de la chapelle, qui l'avait achetée à la Communauté des Pères Oblats. Ce bail, signé fin 2015 pour une période de deux fois 49 ans, accorde à la Ville de Namur un droit réel sur le bien".

Ensuite la chapelle a été transformée - abaissement du choeur, aménagement d'une sacristie, de sanitaires, mise aux normes PMR, réfection de la toiture et des murs... Le déménagement traduit aussi la baisse de la pratique religieuse : l'ancienne église en cours de désaffectation avait 600 places, la chapelle des Oblats réaménagée, plus que 200. Il existe néanmoins une autre église, à Jambes-en-Velaine, s'il fallait plus de place.

La paroisse a ensuite déménagé le chemin de croix, l'autel, le tabernacle... et une des trois cloches, les deux autres étant réaffectées au syndicat d'initiatives et à l'école Saint-Joseph.

Cependant le repreneur de l'ancienne église - ou de son terrain - ne "*pourra pas faire ce qu'il veut. En effet, il s'agit là d'une zone dite bleue. Autrement dit, une zone d'intérêts communautaires. La future transformation devra donc être majoritairement d'intérêts publics.*"